Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260427-2026_270420-DE

COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le vingt et un avril, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M MAHIAS , M LUCAS, M ZANUTTO, M PERRICHOT, Mme FRANCHE, Mme IAFRATE, M LE RUYET, Mme COLIN, M TOUZÉ, Mme NAYS, Mme FARNIER, Mme JOSSET, M RUCH, Mme GENTILHOMME, Mme PRIOUX, Mme BRIFAUT, M TOUZARD

ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :

M LEVOYER ayant donné son pouvoir à Jean-Charles SENTIER

Conseillers	19
Présents	18
Absents	1
Pouvoirs	1

Secrétaire de séance : Mme COLIN

Votants 19
Exprimés 19

Délibération n° D 19-2026

Élections des membres du CCAS D 20-2026

Mme Nathalie IAFRATE, explique qu'il convient d'élire les membres du conseil municipal appelés à siéger au CCAS.
VU les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des familles.

Le rôle du CCAS est de :

- donner des avis sur les demandes d'aide sociale présentées telles aide-ménagère, frais de séjour en structure, fonds de solidarité pour le logement ;
- accorder des secours éventuellement ;
- organiser diverses actions de solidarité telle la distribution des colis de Noël,
- favoriser le maintien à domicile ;
- contribuer au développement d'actions gérontologiques…

Le CCAS est présidé par le maire et comprend, au maximum, huit membres élus et huit membres nommés par le maire.
Le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est déterminé par le conseil municipal avec un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260427-2026_270420-DE

Ensuite, des membres, en nombre égal à celui fixé par le conseil municipal, sont nommés par arrêté par le maire des personnes représentantes d'associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion…

Il est proposé au conseil municipal d'élire les 5 membres du conseil qui siègeront au CCAS.

Mme Nathalie IAFRATE laisse un instant pour le dépôt des listes. Une seule liste est déposée. La liste suivante :

PRESIDENT

Le Maire, Jean-Charles SENTIER

ELUS

IAFRATE Nathalie
BRIFAUT Patricia
FARNIER Audrey
ZANUTTO Jean-Claude
PRIOUX Sonia

Après un vote à main levée,

le conseil municipal décide de nommer et d'élire l'ensemble des 5 membres à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jours, mois et an en susdits.
Pour extrait

La secrétaire de séance :
Mme Marie COLIN

Le Maire, le 27 avril 2026
M Jean-Charles SENTIER



